

## Création du « RESPE 2 »

La pérennité du « Comité de suivi de l'AVE », mis en place dans l'urgence début juillet 2007 par Les Haras nationaux pour faire face à l'épidémie normande d'artérite virale équine, est maintenant assurée par la création du nouveau RESPE. Cette perspective avait été validée lors de la réunion du 14 septembre 2007 par l'ensemble des participants du Comité.



© CONDOMINES J.L.

**LES STATUTS DU NOUVEAU RESPE**

ont été signés le 8 avril 2008 dans les locaux du pôle de compétitivité à Caen.

Étaient représentés : France Galop, la Société d'encouragement du cheval français, Les Haras nationaux, la Fédération nationale des courses françaises, la Fédération nationale du cheval, la Fédération nationale des ânes et mulets, l'Association nationale du Selle français, le Syndicat des éleveurs de chevaux de sang de France, France Trait, la Fédération des acteurs du développement des techniques modernes de reproduction équine, le laboratoire de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments à Dozulé, le laboratoire départemental Frank Duncombe, l'École nationale vétérinaire de Lyon, l'université de Liège, l'Association vétérinaire équine française, le Syndicat national des groupements techniques vétérinaires, la Fédération nationale des groupements de défense sanitaire, la

Fédération nationale des conseils des chevaux de France, le conseil régional de Basse-Normandie, le conseil général du Calvados, et le pôle de compétitivité bas-normand.

Au cours du tour de table d'introduction, les membres titulaires et associés présents ont tous exprimé leur satisfaction quant à l'évolution de cet outil sanitaire et leur motivation à le faire fonctionner.

**LE RESPE** (Réseau d'épidémiologie-surveillance de pathologie équine) est une association (loi de 1901) de vétérinaires et de socioprofessionnels de la filière équine qui trouve sa place dans le cadre du pôle de compétitivité de la filière équine bas-normand. La reconnaissance par l'Etat du RESPE en tant qu'« organisme à vocation sanitaire » est prévue avant la fin de l'année et ce réseau brigue également une résonance européenne.

**Le RESPE** a tout d'abord une **mission de veille épidémiologique** des maladies équines à risque contagieux important, ou occasionnant des pertes économiques majeures ou présentant un risque pour la santé humaine, basée sur le recueil d'informations sanitaires grâce au réseau des vétérinaires participants.

Il prend également à sa charge le **rôle d'alerte** des socioprofessionnels, des acteurs et autorités sanitaires et même des pouvoirs publics avec la mise en place d'une cellule de crise en cas de nécessité.

Doté de personnels permanents et compétents, il a vocation à **centraliser et diffuser des informations épidémiologiques fiables** dans le respect des règles élémentaires de confidentialité et **apporter une expertise** et une valorisation des données recueillies. ■

Bénédicte FERRY